

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président. La séance est ouverte à 18h50

Nombre de Conseillers en exercice : 50

Présents : 32

Votants : 39

**ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :**

**CHAMPAGNE SUR SEINE :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE (*départ à 19h15*), M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD (*départ à 19h15*) - **FLAGY :** Mme TISSIER (*arrivée à 19h00*) - **MONTIGNY SUR LOING :** M. CORBEL - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY - **NANTEAU SUR LUNAIN :** M. GUIMARD - **NONVILLE :** M. BELLIOU - **PALEY :** M. COCHIN - **REMAUVILLE :** Mme PENIFAURE - **SAINT MAMMES :** M. CARRANT - **THOMERY :** M. MICHEL, M. TROUBAT - **TREUZY LEVELAY :** Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT - **VILLECERF :** Mme LAMOTTE - **VILLEMER :** M. BEAUFRETON

**ETAIENT ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :**

**MONTIGNY SUR LOING :** Mme MONCHECOURT représentée par M. CORBEL  
**MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. ZAKEOSSIAN représenté par M. JOCHMANS  
M. POUILLIER représenté par M. FONTUGNE  
Mme DUMAS PRIMBAULT représentée par Mme GAUDIN  
**SAINT-MAMMES :** M. SURIER représenté par M. CARRANT  
**VILLEMARECHAL :** M. GOISET représenté par M. BELLIOU  
Mme KLEIN représentée par M. SEPTIERS

**ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :**

**DORMELLES :** M. LARGILLIERE  
**LA GENEVRAYE :** M. OTLINGHAUS  
**MONTIGNY SUR LOING :** Mme JACQUENET  
**MORET-LOING-ET-ORVANNE :** Mme SAVAL-BONET, Mme SOUCHARD, Mme EPIKMEN  
**SAINT MAMMES :** Mme PIAT, M. LE BLOAS  
**THOMERY :** Mme DUPONT, Mme PATTYN  
**VILLE SAINT JACQUES :** M. PERADON

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. GONORD a été désigné secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **LISTES DES DECISIONS**

#### **PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 OCTOBRE 2025**

#### **SPORTS-JEUNESSE-CULTURE & EVENEMENTIEL**

*Délibération n°2025 105 : Subvention de soutien à l'association « Pas Trop Loing de la Seine » - 2026*

*Délibération n°2025 106 : Centre Aquatique – Modification des tarifs sociaux*

#### **COMMANDES PUBLIQUES**

*Délibération n°2025 107 : Marché de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à Villemer*

#### **DEVELOPPEMENT LOCAL**

*Délibération n°2025 108 : Cession, pour le compte de la SAS Altens, d'une entité foncière formée par le lot A (3556 m<sup>2</sup>), située au carrefour Saint-Lazare – Écuelles 77250 Moret-Loing-et-Orvanne*

*Délibération n°2025 109 : Cession, pour le compte de NaTran, d'une entité foncière formée par le lot B (2276 m<sup>2</sup>), située au carrefour Saint-Lazare – Écuelles 77250 Moret-Loing-et-Orvanne*

#### **URBANISME**

*Délibération n°2025 110 : Rectification d'une erreur matérielle de la délibération du 24 juin 2025 portant instauration du dispositif du permis de louer à titre expérimental sur les communes de Champagne-sur-Seine, Moret-Loing-et-Orvanne, Saint-Mammès, Treuzy-Levelay et Villecerf*

#### **RESSOURCES HUMAINES**

*Délibération n°2025 111 : Suppression de postes suite aux avancements de grade 2025*

*Délibération n°2025 112 : Création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe – Développement Local*

*Délibération n°2025 113 : Plan de formation 2025/2027*

*Délibération n°2025 114 : Rapport social unique 2024*

#### **FINANCES**

*Délibération n°2025 115 : Décision Modificative 1 - Budget Principal CC Moret Seine et Loing*

*Délibération n°2025 116 : Décision Modificative 1 - Budget Annexe Office de Tourisme*

*Délibération n°2025 117 : Poursuite de l'investissement en 2026 - Budget Principal CC Moret Seine et Loing*

*Délibération n°2025 118 : Poursuite de l'investissement en 2026 - Budget Annexe Office de Tourisme*

*Délibération n°2025 119 : Poursuite de l'investissement en 2026 - Budget Annexe Pôle Economique des Renardières*

*Délibération n°2025 120 : Poursuite de l'investissement en 2026 - Budget Annexe Hôtel d'Entreprises*

*Délibération n°2025 121 : Autorisation de réaliser des opérations sous mandat*

Monsieur SEPTIERS ouvre la séance à 18h50, procède à l'appel des conseillers communautaires, constate que le quorum est atteint et remercie la commune de Vernou-la-Celle-sur-Seine de son accueil.

M. GONORD est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 14 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Les informations complètes se trouvent dans le compte rendu du bureau communautaire du 8 décembre 2025.

#### **Concernant les travaux :**

Pour la Grange des Graillons : le gros œuvre se termine, une livraison est prévue en avril 2026. S'agissant du Stand de tir : analyse des offres est en cours pour un démarrage des travaux en janvier.

#### **Concernant les projets :**

Pour les Crèches de Thomery, Nonville et Veneux, une analyse des APD est en cours pour dépôts de permis de construire en début d'année 2026.

Le permis de construire est déposé pour l'ALSH de Villemer pour le lancement de la consultation des entreprises en janvier.

L'analyse des offres est en cours pour le financement de l'étude du pôle gare de Champagne-sur-Seine à 100% par Ile-de-France Mobilité.

AMI de la DRIAFF : en attente du retour des communes pour participer à cette étude.

Un projet de financement accordé par la Région Ile de France dans le cadre du CAR pour 1 millions d'euros.

#### **- Manifestations/dates :**

- Rond halloween à Montigny-sur-Loing ; plus de 3 000 participants
- Villemerveilleux : très beau succès
- Restitution des Copil projet de territoire : 19 janvier à 18h30

Vœux de la communauté de communes prévus au 1<sup>er</sup> février à 11h à Saint-Mammès.

Le Président présente la liste des décisions.

## DELIBERATIONS

### SPORTS-JEUNESSE-CULTURE & EVENEMENTIEL

#### Délibération n°2025 105 : Subvention de soutien à l'association « Pas Trop Loing de la Seine » - 2026

Créer le 16 septembre 2015, l'association « Pas Trop Loing de la Seine » a pour objet le développement de toutes activités « liées à la création, la production, l'organisation, la gestion, la promotion d'événements culturels et artistiques en région Seine et Marne ». Afin d'accompagner et de soutenir l'action de l'association, il est proposé de verser une subvention de 12 000 euros.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

D'autoriser l'octroi de cette subvention conformément à la convention d'objectif jointe en annexe pour l'année 2026.

38 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. CORBEL, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. CARRANT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, Mme LAMOTTE, M. BEAUFRETON, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. POUILLIER, Mme DUMAS PRIMBAULT, M. SURIER, M. GOISET, Mme KLEIN

#### Délibération n°2025 106 : Centre Aquatique – Modification des tarifs sociaux

Par la délibération n°2022.72 du 21 mars 2022, le Conseil Communautaire a instauré des tarifs spéciaux pour répondre à des besoins spécifiques des usagers. Le service estime qu'il convient d'ajouter un nouveau tarif pour les soirées « Aqua-activités ».

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

D'autoriser l'application des tarifs suivants :

- Sur justificatif, le personnel des mairies des communes membres de la collectivité, le personnel de la CCMSL, le personnel du syndicat intercommunal d'assainissement de MSL (SIDASS MSL) ainsi que les entrepreneurs et commerçants et leur personnel qui ont un commerce ou une entreprise implanté sur le territoire peuvent au même titre que les résidents de la Communauté de Communes bénéficier des tarifs calculés selon le quotient familial (Tarifs habitants (MSL coefficients 1 à 3) adaptés aux ressources fiscales de chaque foyer sur présentation du dernier avis d'imposition) ;
- Offres aux entreprises ayant un CE (comités d'entreprises) :
  - 150 euros pour 50 entrées « piscine » soit 3 euros l'unité (Coefficient 2 MSL) ;
  - 600 euros pour 50 entrées « espace bien-être » soit 12 euros l'unité (coefficient 1 MSL) ;
  - 2 euros l'entrée unitaire (Coefficient 1 MSL) sans limite de temps à partir de 300 entrées achetées ;
- Sur justificatif, pour les structures handisport et sport adapté du territoire : l'entrée est gratuite pour les accompagnateurs et le tarif MSL coefficient 1 est appliqué pour les résidents, à savoir 2 euros TTC l'unité ;
- Sur justificatif, pour les structures handisport et sport adapté hors territoire : l'entrée est gratuite pour les accompagnateurs et le tarif MSL coefficient 3 est appliqué pour les résidents, à savoir 4 euros TTC l'unité ;
- Location d'une ligne d'eau (bassin intérieur ou extérieur) pour les institutions hors territoire : 30 euros par heure ;
- Accueil des scolaires hors territoire (primaire, collège ou lycée) 120 euros par séance (45 minutes dans l'eau) avec 2 maîtres-nageurs sauveteurs en enseignement et 1 MNS en surveillance ;
- 5 euros TTC pour le remplacement d'une carte d'accès à la suite d'une perte ;

- 8 euros TTC pour le remplacement d'un bracelet d'accès « bien-être » à la suite d'une perte ;
- Tarif unique de 15 euros TTC pour l'accès aux soirées « Aqua-activités » (soirées de 2 heures limitées à 30 places).

La présente délibération abroge et remplace la délibération n°2022.72 portant « *Centre Aquatique – Mise en place de tarifs spéciaux* ».

**38 voix pour** : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. CORBEL, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. CARRANT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, Mme LAMOTTE, M. BEAUFRETON, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. POUILLIER, Mme DUMAS PRIMBAULT, M. SURIER, M. GOISET, Mme KLEIN

### **COMMANDES PUBLIQUES**

**Délibération n°2025\_107** : *Marché de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à Villemer*

Par la délibération n°2023.377 portant « *Marchés de maîtrise d'œuvre – Détermination du montant des primes* » du 16 octobre 2023, le Conseil Communautaire a manifesté l'envie de réaliser un ALSH rural.

Sur ce fondement, un marché de maîtrise d'œuvre a été initié le 27 juillet 2024 pour aboutir au choix du titulaire C+O IDF le 3 février 2025. Ce marché a été notifié le 17 février 2025.

Dans l'objectif de concrétiser le projet de l'ALSH rural, les services souhaitent délibérer pour procéder à une passation pour le choix du titulaire du marché de travaux. Conformément au code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire peut charger le Président de souscrire un marché déterminé avant l'engagement de la passation à condition que la délibération contienne la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

A l'issue de la phase Avant-Projet Définitif (APD), l'architecte a transmis l'estimation suivante du projet :

<b>Lots</b>	<b>Estimation HT</b>
Gros Œuvre	233 271 €
Charpente	71 627 €
Couverture / Etanchéité	67 755 €
Menuiseries extérieures	88 082 €
Serrurerie	42 589 €
Plâtrerie / Plafonds	66 787 €
Menuiserie intérieure / Equipement	58 076 €
Revêtements de sols	42 589 €
Peinture	28 070 €
Electricité	91 953 €
Chauffage / Ventilation / Plomberie	106 472 €
Espaces Verts / VRD	70 659 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>967 930 €</b>
<b>TVA</b>	<b>193 586 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 161 516 €</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

D'autoriser le Président à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre de la construction d'un ALSH et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées dans la présente délibération.

#### **Article 2 :**

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché et tous les actes s'y référant.

**Article 3 :**

D'inscrire les crédits nécessaires à la dépense au budget 2026

**38 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. CORBEL, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. CARRANT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, Mme LAMOTTE, M. BEAUFRETON, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. POUILLIER, Mme DUMAS PRIMBAULT, M. SURIER, M. GOISET, Mme KLEIN

**DÉVELOPPEMENT LOCAL**

**Délibération n°2025\_108 :** Cession, pour le compte de la SAS Altens, d'une entité foncière formée par le lot A (3556 m<sup>2</sup>), située au carrefour Saint-Lazare – Écuelles 77250 Moret-Loing-et-Orvanne

Une emprise foncière située au carrefour Saint-Lazare a été identifiée comme particulièrement stratégique, en raison notamment de sa proximité directe avec le rond-point de la D606 et du poste d'injection GAZ géré par NaTran (ex GRTgaz).

Afin de confier l'aménagement et l'exploitation de la station à un opérateur, le Département de Seine-et-Marne a réalisé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), coconstruit avec les partenaires précités. L'AMI a été mis en ligne le 19 septembre 2023 avec date limite de candidature prévue pour le 19 octobre 2023.

Le comité de sélection qui s'est tenu le 7 décembre 2023 a permis de retenir comme aménageur la société ALTENS. L'AMI prévoit notamment, pour la réalisation du projet, la vente par la CCMSL du foncier nécessaire, au profit de l'entreprise lauréate. La société par actions simplifiée (SAS) ALTENS, située au 5 place des Coureauleurs, 17000 LA ROCHELLE, souhaite acquérir le foncier sur lequel elle a réalisé les travaux d'aménagement de la station.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

D'approuver la cession au profit de la SAS ALTENS d'une emprise foncière totale 3556 m<sup>2</sup> représentée par le lot A sur le plan en annexe (166ZB n°627-629-631-633-635 et 166ZD n°364) au prix de 10 € HT/ m<sup>2</sup>, soit une cession à 35 560 € HT.

**38 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. CORBEL, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. CARRANT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, Mme LAMOTTE, M. BEAUFRETON, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. POUILLIER, Mme DUMAS PRIMBAULT, M. SURIER, M. GOISET, Mme KLEIN

**Délibération n°2025\_109 :** Cession, pour le compte de NaTran, d'une entité foncière formée par le lot B (2276 m<sup>2</sup>), située au carrefour Saint-Lazare – Écuelles 77250 Moret-Loing-et-Orvanne

La société NaTran (ex-GRTgaz), située au 6 rue Raoul Nordling à BOIS-COLOMBES (92270), occupe depuis plusieurs années un foncier situé en proximité directe du carrefour Saint-Lazare à Moret-Loing-et-Orvanne (Écuelles) sur lequel est notamment installé son poste de livraison et deux postes de prédétente. Longtemps occupant du domaine public départemental à titre précaire, la société NaTran souhaite aujourd'hui maîtriser le foncier sur lequel elle est installée.

L'acquisition de ce foncier permettra notamment à NaTran de procéder à la restructuration du poste de livraison pour alimenter la station GNV Altens.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

D'approuver la cession, au profit de la société NaTran, d'une emprise foncière totale 2276 m<sup>2</sup> représentée par le lot B sur le plan en annexe (166 ZB n°628-630-632 et 166 ZD n°363-365) au prix de 2,5 € HT/m<sup>2</sup>, soit une cession à 5690 € HT.

**38 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. CORBEL, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. CARRANT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, Mme LAMOTTE, M. BEAUFRETON, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. POUILLIER, Mme DUMAS PRIMBAULT, M. SURIER, M. GOISET, Mme KLEIN

**URBANISME**

*Délibération n°2025\_110 : Rectification d'une erreur matérielle de la délibération du 24 juin 2025 portant instauration du dispositif du permis de louer à titre expérimental sur les communes de Champagne-sur-Seine, Moret-Loing-et-Orvanne, Saint-Mammès, Treuzy-Levelay et Villecerf*

Par la délibération n°2025\_55 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2025, la CCMSL a instauré un dispositif de permis à louer à titre expérimental sur les communes de Champagne-sur-Seine, Moret-Loing-et-Orvanne, Saint-Mammès, Treuzy-Levelay et Villecerf. L'entrée en vigueur de ce régime d'autorisation préalable est fixée au 1er janvier 2026, pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 30 juin 2027.

Il est apparu que l'annexe de la délibération du 24 juin 2025, définissant le périmètre expérimental du régime d'autorisation préalable de mise en location, contenait une erreur matérielle affectant la liste des rues de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne qui était incomplète.

Conformément à l'intention initiale validée, qui visait le centre historique de Moret sur Loing ainsi qu'un périmètre du bourg de la commune déléguée de Veneux-les-Sablons, il convient de rectifier cette liste pour la rendre complète. Le périmètre cartographique lui-même reste pertinent et ne fait pas l'objet de cette rectification. Si le manquement n'influence en rien l'application du dispositif aux rues, pour un objectif de clarté et de transparence vis-à-vis des propriétaires, il convient de modifier l'annexe.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

De rectifier l'erreur matérielle contenue dans la délibération n°2025\_55 relative à l'instauration du dispositif du permis de louer à titre expérimental comme présenté dans le tableau ci-dessous et d'autoriser le président à signer tous documents afférents.

<u>Ancien</u>		<u>Nouveau</u>	
Centre historique de Moret Sur Loing	Veneux les Sablons	Centre historique de Moret sur Loing	Veneux les Sablons
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue de l'Eglise</li> <li>- Rue du Pont National du n° 2 à 4 et du n°18 au n°28</li> <li>- Rue Ernest Bouquot</li> <li>- Rue du Clos Blanchet du n°19 au n° 48</li> <li>- Avenue Jean Jaurès</li> <li>- Avenue de Fontainebleau du n°1 à 15 et du n°2 à 36</li> <li>- Rue du Sentier</li> <li>- Rue Eugène Moussoir du n°1 à 7</li> <li>- Rue des Rogeries du n°1 à 6</li> <li>- Route de Saint-Mammès</li> <li>- Chemin des Larris</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avenue de Fontainebleau du n°39 au n°158</li> <li>- Rue de la Grenouillère</li> <li>- Rue de la Grande Cour</li> <li>- Rue de la Houzelle</li> <li>- Rue des Petites Bruyères</li> <li>- Rue Muzard</li> <li>- Route de Bourgogne du n°1 au 28 bis et 41</li> <li>- Rue de l'Eglise</li> <li>- Rue Berthelot</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 à 36 bis Avenue de Fontainebleau</li> <li>- 2, 2 bis, 4, 26 et 28 Rue du Pont National</li> <li>- 1 à 27 Rue du Sentier</li> <li>- 6 Rue des Rogeries</li> <li>- 2 à 7 Rue Eugène Moussoir</li> <li>- 34 à 36 Rue du Docteur Emile Bergeron</li> <li>- 21, 44, 46 et 48 Rue du Clos Blanchet</li> <li>- 1 à 45 Rue des Fossés</li> <li>- 5 à 8 Rue Ernest Bouquot</li> <li>- 2 à 47 Avenue Jean Jaurès</li> <li>- 1 à 12 Rue du Peintre Zanaroff</li> <li>- 1 à 4 Place de Samoïs</li> <li>- 1 à 32 Rue de Madame</li> <li>- 1 à 70 Rue Grande</li> <li>- 2 à 13 bis Cour du Couvent</li> <li>- 1 à 41 Rue des Granges</li> <li>- 1 à 3 bis Rue Charles Geoffroy</li> <li>- 1 à 14 Rue Georges Lioret</li> <li>- 2 à 46 Rue de la Pêcherie</li> <li>- 1, 8 et 10 Place du Champ de Mars</li> <li>- 1 à 34 Rue de l'Eglise</li> <li>- 1 et 5 Place Royale</li> <li>- 1 à 5 bis Rue de l'Est</li> <li>- 2, 4 Rue de Nord</li> <li>- 2 à 32 Rue de la Tannerie</li> <li>- 2 à 26 Rue du Donjon</li> <li>- 2 à 33 Rue de Grez</li> <li>- 1 à 20 bis Rue Montmartre</li> <li>- 2 à 19 Impasse des Buttes</li> <li>- 1 à 11 Passage des Cours communes</li> <li>- 2 à 30 Rue du Pavé Neuf</li> <li>- 1 à 16 Rue des Demoiselles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 à 55 Rue de la Grenouillère</li> <li>- 4 à 40 Rue de la Grande Cour</li> <li>- 1 à 86 Rue de la Houzelle</li> <li>- 1 à 9 Rue de l'Eglise</li> <li>- 2 à 18 Rue Berthelot</li> <li>- 2 à 41 Route de Bourgogne</li> <li>- 59 à 123 Avenue de Fontainebleau</li> <li>- 2 à 26 Avenue de Gare</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 à 10 Ruelle du Passage Public</li> <li>- 1 à 16 Rue de la Grange Taton</li> <li>- 1 à 26 Rue des Petites Chaumes</li> <li>- 3 à 20 bis Rue du Vieux Marché</li> <li>- 1 à 27 bis Rue de Langin</li> <li>- 1 à 18 Rue des Blondins</li> <li>- 1 à 15 Rue du Puits du Four</li> <li>- 1 à 16A Rue Moineau</li> <li>- 1 à 22 Rue Marquée</li> <li>- 1 à 11 Rue de l'Hôtel Dieu</li> <li>- 1 à 8 Place de la Divion Leclerc</li> <li>- 1 à 69 Rue du Peintre Sisley</li> <li>- Quai du Canal</li> <li>- 3 à 7 Quai Lasnier</li> <li>- Chemin des Impressionnistes</li> <li>- 1 à 62 Route de Saint-Mammès</li> <li>- 2 à 18 Chemin des Larris</li> </ul>	
--	--	---	--

38 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. CORBEL, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. CARRANT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, Mme LAMOTTE, M. BEAUFRETON, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. POUILLIER, Mme DUMAS PRIMBAULT, M. SURIER, M. GOISET, Mme KLEIN

### **RESSOURCES HUMAINES**

*Délibération n°2025 111 : Suppression de postes suite aux avancements de grade 2025*

Dans le cadre des avancements de grade 2025, il convient de supprimer les postes d'origine des agents concernés par ces avancements de grade. Le tableau des effectifs sera mis à jour.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

De supprimer les postes suivants :

#### **Cadre d'emplois des attachés territoriaux**

- 1 poste d'attaché à temps complet au service Finance eau et assainissement créé par la délibération n°2018/244 du 17.12.2018

#### **Cadre d'emplois des animateurs territoriaux**

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe au service Sport/Jeunesse/Culture créé par la délibération n° 09/12/2014 du 14.12.2009

#### **Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux**

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe au service Informatique et Numérique créé par la délibération n°2021/362 du 16.12.2021

#### **Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants**

- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants au service RPE créé par la délibération n°02/12/08 du 02.12.2002

38 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. CORBEL, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. CARRANT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, Mme LAMOTTE, M. BEAUFRETON, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. POUILLIER, Mme DUMAS PRIMBAULT, M. SURIER, M. GOISET, Mme KLEIN

*Délibération n°2025 112 : Création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe – Développement Local*

Pour régulariser la situation d'un agent titulaire du grade de rédacteur principal de 2ème classe au service du développement local, il y a lieu de procéder à la création du poste par délibération. Le tableau des effectifs sera mis à jour. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant au grade seront inscrits au budget de l'exercice 2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

D'approuver la création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, rattaché au développement local, à compter du vote de la présente délibération afin d'assurer les fonctions de responsable du Développement Local.

En cas de vacance de poste et à défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu des articles L332-8, L332-13 et L322-14 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

38 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. CORBEL, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. CARRANT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, Mme LAMOTTE, M. BEAUFRETON, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. POUILLIER, Mme DUMAS PRIMBAULT, M. SURIER, M. GOISET, Mme KLEIN

Delibération n°2025 113 : Plan de formation 2025/2027

Arrivée de Mme TISSIER à 19h00, suppléante pour la commune de Flagy.

Le plan de formation 2025 – 2027 est un outil de prévision sur 3 ans, réactualisé chaque année. Il doit offrir une réponse aux besoins de la collectivité et de ses agents tout en adoptant une approche rationalisée de la dépense de formation. Cette période de 3 ans permet d'échelonner les formations tout en garantissant la continuité du service public.

Les objectifs généraux définis dans le plan de formation 2025-2027 sont définis à travers 6 axes :

- Axe 1 : Assurer les formations statutaires et réglementaires ;
- Axe 2 : Renforcer les Compétences Métiers spécifiques aux EPCI et à la CCMSL ;
- Axe 3 : Accompagner le Projet de Territoire et les Transitions (Écologique, Numérique) ;
- Axe 4 : Développer les Capacités Managériales et Transversales ;
- Axe 5 : Optimiser la Qualité de Vie et les conditions de Travail (QVCT) et la Santé-Sécurité au Travail (SST) ;
- Axe 6 : Accompagner les formations personnelles des agents dans le cadre des évolutions professionnelles, celles des élus communautaires suite à leur prise de poste au sein de la CCMSL.

Le budget annuel de formation est estimé à 68 000 €/an pour l'ensemble des agents CCMSL.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

De valider le plan de formation 2025-2027 et d'autoriser le président à signer tout document relatif au plan de formation.

39 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, Mme TISSIER, M. CORBEL, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. CARRANT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, Mme LAMOTTE, M. BEAUFRETON, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. POUILLIER, Mme DUMAS PRIMBAULT, M. SURIER, M. GOISET, Mme KLEIN

Delibération n°2025 114 : Rapport social unique 2024

Le RSU sera diffusé sur le site internet de la CCMSL afin de remplir l'obligation légale de diffusion.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du Rapport social unique 2024.**

39 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, Mme TISSIER, M. CORBEL, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. CARRANT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, Mme LAMOTTE,

M. BEAUFRETON, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. POUILLIER, Mme DUMAS PRIMBAULT, M. SURIER, M. GOISET, Mme KLEIN

## **FINANCES**

*Délibération n°2025\_115 : Décision Modificative 1 - Budget Principal CC Moret Seine et Loing*

*Délibération n°2025\_116 : Décision Modificative 1 - Budget Annexe Office de Tourisme*

Que des ajustements budgétaires doivent être réalisés afin de clôturer les exercices comptables.

### Budget Principal Moret Seine et Loing – Balance générale en annexe

#### 1/ Section d'investissement

#### ➤ Ajustement des crédits annuels – Variation = 0 €

Il est effectué des ajustements de crédits en fonction des réalisations des dépenses ou des besoins apparus durant l'exercice, notamment :

- Article 2111 – Acquisition des voies de circulation sur le PER – Délibération 2025\_50 du 24 Juin 2025 ;
- Article 2121 – Aire d'accueil des gens du voyage – Reprise des plantations abimées par le gestionnaire (remboursement par l'assurance du gestionnaire) ;
- Article 2128 – Grange des Graillons - Aménagement des espaces extérieurs (basculement des crédits du compte 2313 – ouverture des crédits avant le vote du budget 2026) ;
- Article 21318 – Crèche à Thomery – Frais de notaire suite à l'acquisition du bâtiment ;
- Article 21351 – Aménagement à Prugnat (cloison) et dans les structures Petite Enfance (rideau d'air chaud et changement de fenêtre) ;
- Articles 2138 et 2151 – Basculement des crédits pour la mise en enrobé du chemin des syndicats sur le PER ;
- Articles 2158 – Installation d'une borne de recharge électrique au Centre Social Arche et acquisition d'extincteurs ;
- Article 21828 – Basculement des crédits en fonctionnement pour l'opération savoir rouler avec une aide de la Région ;
- Article 2188 – Equipements divers – Remplacement d'un portique au parking de la Halte Fluviale à Moret – Réhabilitation de 3 cibles au Stand de Tir, etc... ;
- Article 2313 – Enveloppe pour les marchés de travaux pour les structures Petite Enfance décalée en 2026 ;
- Article 238 – Enveloppe pour le versement des avances dans le cadre des travaux pour les structures Petite Enfance décalée en 2026 ;

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	Terrains nus	2111	10 515 €	0 €
	Plantations d'arbres et d'arbustes	2121	8 370 €	0 €
	Autres agencements de terrains	2128	424 030 €	0 €
	Autres bâtiments publics	21318	1 908 €	0 €
	Installations, agencement et aménagements	21351	11 550 €	0 €
	Autres constructions	2138	- 50 000 €	0 €
	Réseaux de voirie	2151	50 000 €	0 €
	Autres réseaux	21538	- 7 368 €	0 €
	Autres installations, matériel et outillage	2158	9 720 €	0 €
	Autres matériels de transports	21828	- 11 160 €	0 €
	Autre matériel informatique	21838	2 355 €	0 €
	Autre matériel de bureau et mobilier	21848	8 835 €	0 €
	Matériel de téléphonie	2185	1 885 €	0 €
	Autres immobilisations corporelles	2188	23 560 €	0 €

Construction	2313	- 244 200 €	0 €
Avances versées commandes d'immobilisations	238	- 240 000 €	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

## 2/ Section de Fonctionnement

- Ajustement des crédits annuels – Variation = 91 200 € sur un budget de 32 467 541 € soit 0,00281 %

Il s'agit d'ajuster les crédits ouverts au budget en fonction des réalisations des opérations, de la nature des dépenses ou des besoins apparus durant l'exercice qui n'affectent pas de façon significative le montant du budget 2025. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, la CCMSL utilise la procédure de fongibilité des crédits qui se substitue à l'enveloppe des dépenses imprévues spécifique à la nomenclature M14.

Pour les dépenses, principales modifications :

- Article 60612 – Ajustement des crédits suite aux évolutions du coût de l'électricité ;
- Article 60632 – Ajustement des crédits en fonction des réalisations dont basculement de crédits au compte 615221 pour la pose de faïence au Centre Aquatique ;
- Article 6068 – Basculement des crédits du compte 21828 pour l'opération savoir rouler avec une aide de la Région ;
- Article 61351 – Flotte automobile ;
- Article 615221 – Basculement des crédits du compte 60632 pour la pose de faïence au Centre Aquatique ;
- Article 61551 – Réparations des véhicules lors des restitutions ;
- Article 62268 – Crédits pour des études de sols pour les opérations d'investissement en cours, mission d'un géomètre pour les terrains de la station bio GNV Altens au PER, honoraires d'avocats pour les contentieux... ;
- Articles 6281 – Cotisation au FIH (France Inclusion Handicap) pour la sensibilisation des agents au handicap et ajustement de la cotisation à la Fédération des Centres Sociaux ;
- Article 6283 – Frais de nettoyage des locaux et remise en état des structures petite enfance durant la fermeture estivale ;
- Articles 63513 – Notification de taxe d'habitation sur les résidences secondaires suite à la gestion des biens immobiliers – Contrôle à effectuer ;
- Chapitre 012 – Mission d'intérim d'un agent du CDG pour le service urbanisme durant la phase de recrutement suite au départ d'un agent ;
- Article 65132 – Soutien aux sportifs de haut niveau conformément à la délibération 2025.48 ;
- Article 65568 – Ajustement des participations aux syndicats gérant les Ordures Ménagères – données transmises après la validation du budget (recettes TEOM ajustées également) ;
- Article 657341 – Ajustement des crédits suite à la réception des journées enfants de l'année 2024 pour les accueils ALSH et périscolaires (12 200 €) ;
- Articles 657341, 657358, 65741 et 65748 – Ventilation des aides attribuées pour les actions du PLH en fonction de la catégorie juridique des bénéficiaires (Conseil Octobre 2025) ;
- Articles 65811 et 65818 – Ajustement des crédits en fonction de la nature de la dépense ;
- Article 65888 – Indemnité transactionnelle pour la parcelle ZB 27 au PER – Délibération 2024.87 de Décembre 2024 ;
- Article 66111 – Réduction de la charge financière des emprunts – Baisse des taux d'intérêts ;

Pour les recettes, principales modifications :

- Chapitre 70 – Ajustement des produits en fonction des réalisations au 24 Novembre 2025 ;
- Chapitre 73 et articles 74124, 74126, 74832, 74833, 74834, 74836 – Ajustement de la fiscalité suite aux notifications de l'Etat et impact de la baisse de la TVA nationale actualisée ;
- Article 744 – Ajustement des crédits en fonction des dépenses éligibles ;
- Article 74718, 7472, 7473, 7478142, 747818 – Ajustement des subventions en fonction des réalisations et des organismes ;
- Chapitre 013 (Article 6419) – Ajustement des crédits suite aux versements de l'assurance groupe et de la CPAM pour les arrêts maladie des agents ;
- Chapitre 76 – Inscription de l'aide perçue pour la dégradation des intérêts d'un emprunt ;

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Energie – Electricité	60612	- 20 000 €	0 €
	Fournitures de petit équipement	60632	- 6 920 €	0 €
	Autres matières et fournitures	6068	15 000 €	0 €
	Matériel roulant	61351	13 520 €	0 €
	Entretien, réparations bâtiments	615221	9 200 €	0 €
	Entretien de matériel roulant	61551	10 720 €	0 €
	Autres honoraires, conseils	62268	28 740 €	0 €
	Annonces et insertions	6231	3 560 €	0 €
	Concours divers	6281	11 220 €	0 €
	Frais de nettoyage des locaux	6283	8 780 €	0 €
	Autres impôts locaux	63513	1 900 €	0 €
	Autre personnel extérieur	012 – 6218	9 400 €	0 €
	Rémunération principale titulaire	012 – 64111	- 9 400 €	0 €
	Bourses et prix	65132	4 000 €	0 €
	Contributions aux organismes	65568	36 400 €	0 €
	Subvention de fonctionnement aux communes	657341	42 200 €	0 €
	Subvention de fonctionnement – Autres groupements	657358	- 20 000 €	0 €
	Subvention de fonctionnement aux ménages	65741	- 10 000 €	0 €
	Subvention de fonctionnement autres personnes de droit privé	65748	- 3 000 €	0 €
	Droits d'utilisations – Informatique en nuage	65811	5 440 €	0 €
	Redevances pour licences, logiciels, autres	65818	- 7 460 €	0 €
	Autres	65888	7 900 €	0 €
	Intérêts réglés à l'échéance	66111	- 40 000 €	0 €
	Redevance occupation domaine public	70323	0 €	110 €
	Redevance à caractère sportif	70631	0 €	6 000 €
	Rembt frais par les budgets annexes	708722	0 €	10 000 €
	Impôts directs locaux	73111	0 €	- 19 800 €
Taxe sur les surfaces commerciales	73113	0 €	40 000 €	
	Imposition forfaitaire sur entreprises de réseaux	73114	0 €	- 154 626 €
	Autres contributions directes	73118	0 €	16 240 €
	Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères	73133	0 €	49 014 €
	Autres impôts	7358	0 €	16 510 €
	Dotations d'intercommunalité	741124	0 €	42 071 €
	Dotations compensation	741126	0 €	- 14 648 €
	FCTVA	744	0 €	12 000 €
	Participations – Région	7472	0 €	9 500 €
	Participation – Département	7473	0 €	- 64 270 €
	Participation prévention	7478142	0 €	- 20 000 €
	Autres participations	747818	0 €	78 550 €
	Etat – Compensation CET (CVAE et CFE)	74832	0 €	30 700 €
	Etat – Compensations exonération TF	74833	0 €	1 137 €
	Etat – Compensations exonération TH	74834	0 €	14 192 €

	Attribution FDPTP	74836	0 €	13
	Atténuation de charges – Remboursement sur salaires	013 – 6419	0 €	- 3 110 €
	Fonds de soutien – Sortie emprunt à risque	76812	0 €	40 660 €
<b>TOTAL</b>			<b>91 200 €</b>	<b>91 200 €</b>

### Budget Annexe M57 – Office de Tourisme MSL

Il s'agit d'ajuster les crédits :

- en fonction de la nature de la dépense ;
- des taxes de séjour perçues et des reversements de taxes additionnelles (CD 77, Région et Mobilité IDF) ;

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Achats de prestation de services	6042	- 1 000 €	0 €
	Fournitures de petits équipements	60632	1 000 €	0 €
	Autres matières et fournitures	6068	- 500 €	0 €
	Rémunérations diverses	6228	750 €	0 €
	Annonces et insertions	6231	200 €	0 €
	Publications – Communication externe	6236	90 €	0 €
	Rembt de frais à la collectivité de rattachement	62871	10 000 €	0 €
	Autres services extérieurs	6288	- 540 €	0 €
	Reversements taxes additionnelles	014 – 739178	20 000 €	0 €
	Taxe de séjour	731721	0 €	10 000 €
	Taxe additionnelle de taxe de séjour	731722	0 €	20 000 €
	<b>TOTAL</b>			<b>30 000 €</b>

Les Budgets Annexes M57 – Pôle Economique des Renardières et PER MSL Lotissement et le Budget Annexe M4 – Hôtel Entreprises MSL restent inchangés.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

De valider les modifications des différents budgets.

**39 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, Mme TISSIER, M. CORBEL, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. CARRANT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, Mme LAMOTTE, M. BEAUFRETON, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. POUILLIER, Mme DUMAS PRIMBAULT, M. SURIER, M. GOISET, Mme KLEIN

**Délibération n°2025 117 :** Poursuite de l'investissement en 2026 - Budget Principal CC Moret Seine et Loing

**Délibération n°2025 118 :** Poursuite de l'investissement en 2026 - Budget Annexe Office de Tourisme

**Délibération n°2025 119 :** Poursuite de l'investissement en 2026 - Budget Annexe Pôle Economique des Renardières

**Délibération n°2025 120 :** Poursuite de l'investissement en 2026 - Budget Annexe Hôtel d'Entreprises

Départ de Mme Rouzaud et Mme Baye à 19h15

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril (ou 30 Avril de l'année du renouvellement des organes délibérants), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et

mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

La délibération précise la ventilation par chapitres et articles budgétaires d'imputation et l'affectation des crédits.

#### Budget Principal CC MORET SEINE & LOING

#### 1/ Restes à réaliser 2025 prévisionnels à reporter en 2026 (Ajustement en fonction des mandats émis au 10 Décembre 2025 conformément au calendrier des opérations de fin d'année 2025 établi par le SGC de Fontainebleau

Opérations en dépenses :

- Rénovation de la Grange des Graillons ;
- Ensemble des dépenses réalisées en 2025 dont les factures ne sont pas parvenues au 10 Décembre 2025 ;

Opérations en recettes :

- Rénovation de la Grange des Graillons – Région IDF Fonds régional pour le tourisme et Département CID ;

#### 2/ Poursuite des opérations d'investissement en 2026

Affectations = Poursuite des opérations d'investissement engagées en 2025 :

- Participation à Seine et Marne Numérique – Déploiement de la fibre optique pour les sites isolés – Délibération 2023.142 ;
- Création d'un ALSH en milieu rural ;
- Equipements Petite Enfance ;
- Enveloppe pour des travaux nécessaires avant le vote du Budget 2026 ;
- Remplacement de matériel et provision en cas d'aléas avant le vote du Budget 2026, ... ;

<u>Chapitres</u>		<u>Crédits ouverts en 2025</u>	<u>Autorisation avant BP 2026</u>
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<u>2031</u>	<u>Frais d'études</u>	0 €	0 €
<u>2051</u>	<u>Concessions et droits similaires</u>	0 €	0 €
<b>204 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>248 184,00 €</b>	<b>62 046,00 €</b>
<u>204123</u>	<u>Subvention équipement versée – Région</u>	0 €	0 €
<u>2041411</u>	<u>Subvention équipement versée – Communes – Biens</u>	0 €	0 €
<u>2041412</u>	<u>Subvention équipement versée – Communes – Bâtiment</u>	80 000 €	20 000 €
<u>2044158</u> <u>3</u>	<u>Subvention équipement versée – Autres établissements</u>	168 184 €	42 046 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>1 949 829,54 €</b>	<b>487 457,00 €</b>
<u>2111</u>	<u>Terrains nus</u>	56 515 €	12 000 €
<u>2118</u>	<u>Autres terrains</u>	0 €	0 €
<u>2121</u>	<u>Plantations d'arbres et d'arbustes</u>	24 370 €	5 457 €
<u>2128</u>	<u>Autres aménagements et aménagements de terrains</u>	465 250 €	40 000 €
<u>21311</u>	<u>Bâtiments publics</u>	0 €	0 €
<u>21318</u>	<u>Autres bâtiments publics</u>	25 908 €	24 000 €
<u>21351</u>	<u>Aménagement des constructions</u>	312 270 €	220 000 €
<u>2138</u>	<u>Autres constructions</u>	168 000 €	42 000 €
<u>2151</u>	<u>Réseaux de voirie</u>	110 000 €	20 000 €
<u>2152</u>	<u>Installation de voirie</u>	41 500 €	10 000 €
<u>21534</u>	<u>Réseaux d'électrification</u>	14 400 €	0 €
<u>21538</u>	<u>Autres réseaux</u>	56 632 €	10 000 €
<u>2158</u>	<u>Autres installations, matériel et outillage</u>	18 560 €	2 000 €
<u>21788</u>	<u>Autres</u>	241 200 €	0 €
<u>2181</u>	<u>Installations générales, aménagements</u>	56 478 €	0 €

<u>21828</u>	<i>Matériel de transport</i>	28 860 €	0 €
<u>21838</u>	<i>Autres matériels informatique</i>	64 045 €	40 000 €
<u>21848</u>	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	34 515 €	20 000 €
<u>2185</u>	<i>Matériel de téléphonie</i>	3 005 €	2 000 €
<u>2188</u>	<i>Autres immobilisations</i>	228 321,54 €	40 000 €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>		<b>3 140 066,00 €</b>	<b>785 016,00 €</b>
<u>2313</u>	<i>Construction</i>	3 020 066 €	750 016 €
<u>238</u>	<i>Avances versées sur immobilisations corporelles</i>	120 000 €	35 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 338 079,54 €</b>	<b>1 334 519,00 €</b>

**Budget Annexe M57 – Office de Tourisme MSL**

Poursuite des opérations d'investissement en 2025

Affectation = acquisition d'équipement informatique ou autres immobilisations

<b>Chapitres</b>		<b>Crédits ouverts en 2025</b>	<b>Autorisation avant BP 2026</b>
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>436,80 €</b>	<b>0 €</b>
<u>2051</u>	<i>Concessions et droits similaires</i>	436,80 €	0 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>7 019,45 €</b>	<b>1 754,00 €</b>
<u>2135</u> <u>1</u>	<i>Aménagement des constructions</i>	0 €	0 €
<u>2183</u> <u>8</u>	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	3 400,00 €	850,00 €
<u>2184</u> <u>8</u>	<i>Mobilier</i>	0 €	0 €
<u>2188</u>	<i>Autres immobilisations</i>	3 619,45 €	904,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 456,25 €</b>	<b>1 754,00 €</b>

**Budget Annexe M57 – Pôle Economique des Renardières**

Poursuite des opérations d'investissement en 2025

Affectation = Aménagement dont branchements de réseaux pour les parcelles des tranches 3 Bis et 4 Phase 1.

<b>Chapitres</b>		<b>Crédits ouverts en 2025</b>	<b>Autorisation avant BP 2026</b>
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<u>2031</u>	<i>Frais d'études</i>	0 €	0 €
<u>2051</u>	<i>Concessions et droits similaires</i>	0 €	0 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>232 000,00 €</b>	<b>58 000,00 €</b>
<u>2111</u>	<i>Terrains nus</i>	22 000,00 €	0 €
<u>2128</u>	<i>Autres agencements et aménagements de terrains</i>	0 €	0 €
<u>2151</u>	<i>Réseaux de voirie</i>	150 000,00 €	28 000,00 €
<u>2152</u>	<i>Installation de voirie</i>	0 €	0 €
<u>2153</u> <u>1</u>	<i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	0 €	0 €
<u>2153</u> <u>2</u>	<i>Réseaux d'assainissement</i>	0 €	0 €

<u>2153</u> 3	<u>Réseaux câblés</u>	0 €	0 €
<u>2153</u> 4	<u>Réseaux d'électrification</u>	60 000,00 €	30 000,00 €
<u>2153</u> 8	<u>Autres réseaux</u>	0 €	0 €
<u>2158</u>	<u>Autres installations, matériel et outillage</u>	0 €	0 €
<u>2188</u>	<u>Autres immobilisations</u>	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>232 000,00 €</b>	<b>58 000,00 €</b>

**Budget Annexe M4 – Hôtel Entreprises MSL**

Poursuite des opérations d'investissement en 2025

Affectation = Aménagement éventuel des modules de l'hôtel d'Entreprises

<u>Chapitres</u>		<u>Crédits ouverts en 2025</u>	<u>Autorisation avant BP 2026</u>
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<u>203</u> 1	<u>Frais d'études</u>	0 €	0 €
<u>205</u> 1	<u>Concessions et droits similaires</u>	0 €	0 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>80 000,72 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
<u>211</u> 1	<u>Terrains nus</u>	0 €	0 €
<u>212</u> 8	<u>Autres aménagements et aménagements de terrains</u>	0 €	0 €
<u>213</u> 5	<u>Aménagement des constructions</u>	68 000,72 €	17 000,00 €
<u>215</u> 2	<u>Installation de voirie</u>	0 €	0 €
<u>215</u> 8	<u>Autres installations, matériel et outillage</u>	6 000,00 €	1 500,00 €
<u>218</u> 8	<u>Autres immobilisations</u>	6 000,00 €	1 500,00 €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<u>231</u> 3	<u>Construction</u>	0 €	0 €
<u>238</u>	<u>Avances versées sur immobilisations corporelles</u>	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>80 000,72 €</b>	<b>20 000,00 €</b>

Le budget annexe M57 PER Lotissement n'est pas concerné par cette disposition.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

De valider la poursuite des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2026, comme défini à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

37 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme TISSIER, M. CORBEL, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. CARRANT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, Mme LAMOTTE, M. BEAUFRETON, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. POUILLIER, Mme DUMAS PRIMBAULT, M. SURIER, M. GOISET, Mme KLEIN

**Délibération n°2025\_121 : Autorisation de réaliser des opérations sous mandat**

La CCMSL peut être amenée dans le cadre de ses opérations d'investissements à conclure des conventions de mandat pour compte de tiers avec d'autres collectivités : communes, syndicats ou établissements publics.

Considérant que les comptes 4581 « Opérations pour compte de tiers – Dépenses » et 4582 « Opérations pour compte de tiers – Recettes » permettent de retracer ces flux financiers de manière provisoire avant leur régularisation.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- D'approuver la mise en place de la gestion comptable des opérations sous mandat conformément à la nomenclature M57 ;
- D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses réglées par le compte 4581 et à constater les recettes encaissées par le compte 4582 ;
- D'autoriser la signature d'une convention entre les différentes parties concernées pour fixer la nature des opérations concernées et les modalités de remboursement ou de reversement ;
- De préciser que ces opérations feront l'objet d'une régularisation en fin d'opération afin d'assurer la clôture des comptes 4581 et 4582.

37 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme TISSIER, M. CORBEL, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. CARRANT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, Mme LAMOTTE, M. BEAUFRETON, Mme MONCHECOURT, M. ZAKEOSSIAN, M. POUILLIER, Mme DUMAS PRIMBAULT, M. SURIER, M. GOISET, Mme KLEIN

Le Président remercie les services de la qualité et de la clarté des dossiers qui sont les supports de nos délibérations.

Le Président remercie les élus de leur participation active qui a permis à la CCMSL de poursuivre son développement par la réalisation dans ce mandat d'investissements et services et de préparer l'avenir de notre territoire en lançant des projets en cours et de réalisation et de se projeter à plus long terme par notre projet de territoire.

Fin du Conseil communautaire à 19h20.

Le Président

Patrick SEPTIERS

Le secrétaire de séance

Michel GONORD



